



Le Tolvérien

N°44

Janvier 2013



La Mairie



Le Dossier



Les Associations



La Culture



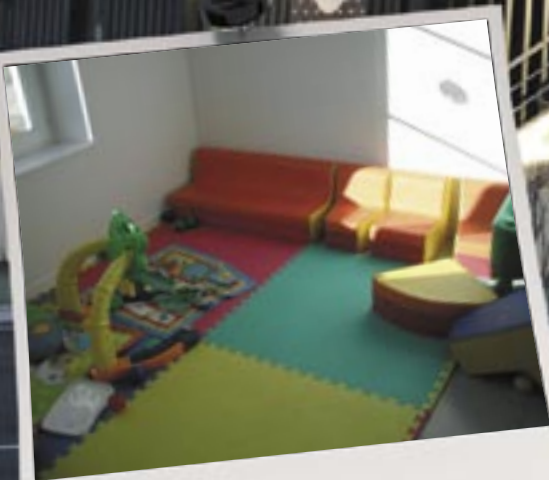
Pratique



Meilleurs Voeux



Manifestation
"Vide ta chambre"



"Local Premières Quenottes"



EDITO

Prudence certainement mais aussi exigence, telle sera la devise pour les élus Tolvériens en 2013 !

Le Tolvérien vous le savez est un lien entre votre commune et nous. C'est une relation particulière car vous êtes avant tout nos lecteurs mais aussi nos informateurs !

Touvre est une commune qui bouge, c'est une commune qui entretient son patrimoine, qui s'embellit, qui se rénove, qui vit !

Malgré un contexte budgétaire de plus en plus contraint, des subventions à la baisse, des dotations gelées, des dépenses qui continuent d'augmenter (+ 4 à 6 % sur les fournitures et les contrats de maintenance), et des normes qui s'imposent, notre commune mobilise toutes ses ressources financières pour vous fournir des services performants, réaliser les investissements nécessaires à la vie de tous les habitants et à son développement.

Par ailleurs, les coûts induits par la nouvelle semaine scolaire auront un impact considérable. Les moyens dont notre commune va disposer pour organiser et financer le temps périscolaire supplémentaire sont restreints.

Bien sûr l'intérêt des enfants de notre commune, leur réussite scolaire et leur bien-être sont des priorités pour nous. Cette réforme entraînera des changements dans le quotidien des familles tolvériennes. Elle doit permettre de mieux répartir les heures de cours sur la semaine, d'alléger la journée de classe et de programmer les enseignements à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande. Elle doit également favoriser des activités sportives, culturelles et artistiques mais elle ne peut se faire dans la précipitation.

Nous engagerons une concertation avec les différents acteurs éducatifs locaux afin de pouvoir nous positionner.

Tout ceci présage des difficultés pour les budgets à venir. Il y aura des choix difficiles à faire ! Cependant, nous n'entendons pas nous résigner et pour ma part, je continuerai à oeuvrer pour le développement de Touvre.

Malgré toutes ses contraintes extérieures que nous devons assumer, l'année 2013 sera aussi ce que chacun d'entre nous contribuera à en faire.

*Bien à vous
Brigitte BAPTISTE
Maire de TOUVRE*



*Repas convivial
du Cercle des Pas Chassés*

Extraits des délibérations du Conseil Municipal

**LE SAMEDI 6 AVRIL 2013 sera inauguré le QUAI 55.
Acette occasion nous vous proposerons une journée festive
qui viendra ainsi compléter ce week end patrimoine.**

Le 4 février notre nouvelle infirmière, M^{me} Nadine Sèbai, viendra s'installer au Quai 55, ainsi que M^{me} Françoise Pêchier Pédicure-Podologue. Nous leur souhaitons la bienvenue et une bonne installation.

L'agence immobilière de M^{me} Verrière cessera son activité début février. Cette activité sera remplacée par un tabac, presse, jeux.

Le dernier local libre sera occupé par une épicerie, droguerie, quincaillerie, "L'épistreet".

M^{elle} Julie FOURNET étudiante en licence de droit public, spécialité « Administration des collectivités territoriales » fera un stage du 1^{er} avril au 28 juin 2013 sur notre commune. L'objet de ce stage est de réaliser une démarche complète pour la création d'un pôle destiné aux adolescents. Elle réalisera ainsi une enquêtes de terrain et ira donc à la rencontre de la population, d'autres collectivités et de nos partenaires pour identifier les besoins (financiers, matériels, humains) de lieux possibles pour éventuellement créer un pôle ado sur Touvre.

► Conseil Municipal du 5 juin 2012 :

Proposition de conventionnement avec le GrandAngoulême pour le projet de valorisation des itinéraires de randonnée :

Madame le Maire expose à l'assemblée que le GrandAngoulême propose de coordonner pour le compte des communes et dans le cadre de sa compétence Plan de Déplacements Urbains, un projet global de revalorisation des itinéraires de découverte et de randonnées sur l'ensemble du territoire communautaire. Il s'agit de constituer un réseau d'itinéraires de promenades et de randonnées intégrant les aménagements et la richesse du patrimoine communal.

Elle précise que pour cela un conventionnement sera nécessaire entre chaque commune et le Comité Départemental de Randonnée Pédestre. Le coût de ce conventionnement pour la commune de Touvre serait de 390 € maximum par an.

Madame le Maire propose à l'assemblée d'approuver le conventionnement entre la commune de Touvre et le Comité Départemental de Randonnées Pédestre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : APPROUVE le conventionnement entre la commune de Touvre et le Comité Départemental de Randonnée Pédestre pour un coût ne pouvant pas excéder 390 € par an.

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention et tout document s'y référant.

Proposition d'ouverture d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : CREE un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet pour occuper la fonction d'agent d'accueil à compter du 1^{er} juillet 2012.

MODIFIE ainsi le tableau des emplois.

INSCRIT au budget les crédits correspondants.

► Conseil Municipal du 28 juin 2012 :

CONSIDERANT la nécessité de choisir un logo qui représentera le QUAI 55 ;

CONSIDERANT la proposition faite par les commerçants du QUAI 55 par la présentation de plusieurs logos ;

Après avoir comparé les différents logos, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal :

VALIDE pour avis le choix du logo suivant :



Extraits de délibérations

► Conseil Municipal du 31 juillet 2012 :

Bilan de concertation et arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme :

Madame le maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été engagée le 4 mars 2004 et qu'elle a fait l'objet d'une concertation préalable avec les habitants conformément à la loi du 13 décembre 2000 et à celle du 2 juillet 2003.

Madame le maire expose le bilan de cette concertation qui fait apparaître que les habitants de la commune de Touvre se sont montrés très concernés par le projet du PLU.

Le Conseil municipal,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 300-2 et R*123-10 ;

VU la délibération en date du 04/03/2004 prescrivant la révision du POS en PLU et les modalités de concertation retenues ;

VU le débat au sein du Conseil municipal sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) ;

VU le projet de révision du POS en PLU et notamment le rapport de présentation, le règlement, les documents graphiques et les annexes, l'évaluation environnementale, ainsi que le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) ;

Considérant que le projet d'élaboration du PLU est prêt à être transmis, pour avis, aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux personnes qui ont demandé à être consultées ;

Considérant que le bilan de concertation n'a remis en cause aucun élément fondamental avec la proposition d'une solution alternative dans le cadre de cette concertation ;
Après avoir entendu l'exposé de Madame le maire, et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

ARRETE le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de TOUVRE tel qu'il est annexé à la présente ;

DIT que ce dossier est tenu à la disposition du public en Mairie aux jours et heures d'ouverture ;

PRECISE que le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis :

➤ à l'ensemble des personnes publiques associées à l'élaboration du PLU,

➤ aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés,

➤ aux présidents d'associations agréées qui en feront la demande.

► Conseil Municipal du 25 septembre 2012 :

Proposition de vente d'un bâtiment communal :

Madame le maire informe l'assemblée que la SCI Les Sycomores représentée par Monsieur Abdelkader AOUIR souhaite se porter acquéreur du bâtiment situé sur l'emprise du pôle commercial, artisanal et médical, sis 1 Quai 55, route de la Sablière à Touvre, sur la parcelle AX 118, pour y installer un cabinet de kinésithérapie.

Madame le Maire propose un prix de vente de ce bâtiment à 47 212,11 € H.T.

De plus, Madame le Maire précise que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
ACCEPTÉ la vente d'un bâtiment communal sis 1 Quai 55, route de la Sablière à Touvre, sur la parcelle AX 118 à la SCI Les Sycomores représentée par Monsieur Abdelkader AOUIR, pour y installer un cabinet de kinésithérapie ;

FIXÉ le prix de vente du bâtiment à 47 212,11 € H.T. ;

INDIQUE que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Plantation à l'aire de jeux avec la participation du Lions Club

Notre commune présente un environnement particulièrement avantageux. Cependant, nous avons cette volonté depuis le début de notre mandat de favoriser un embellissement par des aménagements paysagers des espaces non exploités de la commune.

Le Lions Club qui favorise ces actions de plantation à travers le monde, c'est ainsi proposé de contribuer à notre dynamique.

Ainsi le mercredi 21 nov., c'est en présence de M. Arnaud AMORY président du Lions club valois, M. Michel LABROUSSE président du district, de M. MOUNIER agriculteur, du Conseil municipal des jeunes et de plusieurs élus de la commune, qu'un arbre a été planté sur l'aire de jeux.



L'arbre choisi est un ginkgo biloba, appelé aussi l'arbre aux 40 écus (c'est le prix payé par un botaniste français en 1788 pour en acquérir cinq plans), ou l'arbre aux 1000 écus, parce que ses feuilles semblent faire un tapis d'or à l'automne.

C'est équipés de pelles et de bottes que les jeunes élus ont entrepris la plantation de cet arbre magnifique. M. AMAURY a pu ainsi expliquer à un auditoire conquis que la feuille de ginkgo, en forme de « T » stylisé, est le symbole de la ville de Tokyo.

La commune remercie chaleureusement le Lions Club pour cette initiative.

Extraits des délibérations du Conseil Municipal

► Conseil Municipal du 6 novembre 2012 :

1. Proposition d'installation de commerces sur le site du Quai 55 :

Madame le maire informe l'assemblée que Monsieur LANSARY a demandé l'autorisation d'installer son camion à pizzas sur le site du QUAI 55 au lieu de la Place de l'Hôtel de ville qu'il occupe depuis le mois de juillet 2011.

Elle précise que la boulangerie « Abel et Lily » vend des pizzas. Aussi, compte tenu de l'accord de la boulangerie, elle propose que le conseil émette un avis favorable pour que Monsieur LANSARY occupe le domaine public de la commune, à l'emplacement de l'arrêt minute devant la boulangerie, le mardi (jour de fermeture de la boulangerie) à partir de 11 h et le dimanche à partir de 18 heures. Cette installation pourra se faire à compter du 1^{er} décembre 2012.

Elle propose qu'une participation mensuelle forfaitaire lui soit demandée pour un montant de cinquante euros (50 €).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

➤ AUTORISE Monsieur LANSARY à occuper le domaine public de la commune, à l'emplacement de l'arrêt minute devant la boulangerie, le mardi à partir de 11 h et le dimanche à partir de 18 heures ;

➤ DIT que cette installation pourra se faire à compter du 1^{er} décembre 2012 ;

➤ FIXE le montant de la participation mensuelle forfaitaire à cinquante euros (50 €) ;

➤ DIT que cette recette sera imputée au compte 7336 « Droit de place ».

2. Demande de subvention d'équipement exceptionnelle par le Refuge de l'Angoumois (Mornac) :

Madame le maire informe l'assemblée que le Refuge de l'Angoumois situé à Mornac a sollicité l'attribution d'une subvention d'équipement exceptionnelle pour la construction d'une chatterie qui permettra l'accueil des chats dans de bonnes conditions sanitaires.

Elle précise que cette association demande une contribution à hauteur de 150 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

➤ DECIDE que l'attribution des subventions étant fixée lors du vote du budget, cette demande ne peut obtenir une réponse favorable.

3. Proposition de bail professionnel pour le pôle paramédical du Quai 55 :

Madame le maire rappelle à l'assemblée le contexte global de ce pôle de services qui a été conçu pour un intérêt collectif public en concertation avec les futurs utilisateurs. Les locaux ont été adaptés au mieux aux besoins de chacun en fonction des possibilités financières de la collectivité et en cohérence dans le traitement des différentes demandes des futurs locataires.

Elle donne ensuite lecture et commente le bail professionnel initial proposé par Maître CASSEREAU, Notaire de la commune, aux futurs locataires du pôle paramédical situé sur le site du Quai 55.

Elle indique avoir reçu à plusieurs reprises, en compagnie de ses adjoints les professionnels de santé qui ont sollicité d'une part des aménagements du local proposé afin qu'il corresponde à leurs besoins spécifiques, et d'autre part des amendements au dit bail professionnel qu'ils souhaitent partager à 3.

Elle indique que les premières demandes de modifications ont porté sur :

- Etablissement d'un bail professionnel au lieu d'un bail commercial.

- Congé : délai de préavis de 6 mois au lieu de 9 mois.

- Etat des lieux : suppression des frais à la charge du preneur (état des lieux réalisé par le Garde Champêtre de la commune).

- Règlement de copropriété : suppression de ce paragraphe (il n'existe pas de copropriété sur le site).

- Charges : suppression des dépenses dues au titre des services rendus liés à l'usage des différents éléments de la chose louée, suppression de la taxe foncière, suppression de la taxe des ordures ménagères (pas de récupération pour la commune), pas de versement d'une provision mensuelle sur les charges annuelles.

- Dépôt de garantie : pas de modification proportionnelle du dépôt de garantie en cas de variation du loyer à la hausse.

- Dispense d'urbanisme : suppression des dispenses (paragraphe 1^{er}).

La collectivité a répondu positivement à toutes ces demandes à l'exception de la suppression de la taxe foncière qui est une redevance sur un bien privé communal et ne peut en aucune façon être supportée par les finances de la commune.

Madame le maire précise qu'à ce jour le bail professionnel pour chacun des futurs locataires n'a pu être signé puisque le 22 octobre dernier ceux-ci ont adressé en Mairie un courrier par lequel ils « exigent » le non-paiement de la taxe foncière malgré la réponse qui leur a été faite en mars 2012, mais aussi un loyer fixe sans indexation sur le coût de la construction publié par l'INSEE.

Madame le maire demande à l'assemblée, compte tenu de l'ampleur des exigences des futurs locataires et de l'impact que celles-ci pourraient avoir sur le budget de la commune, de se prononcer non seulement sur les accords acceptés antérieurement, mais également sur la nouvelle demande et de ce fait sur le bail professionnel qui devra être soumis à signature des parties.

Après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, compte tenu des nouvelles exigences des futurs locataires en date du 22 octobre 2012, le Conseil municipal :

➤ REJETTE les demandes formulées : non-paiement de la taxe foncière et loyer fixe sans indexation sur le coût de la construction publié par l'INSEE ;

➤ MAINTIEN le projet de bail initial ;

➤ RAPPELLE qu'il s'agit de 3 baux distincts et que la collectivité se réserve la possibilité du choix de chacun des locataires ;

➤ DECIDE que la plaque professionnelle de chacun des locataires devra être apposée à leurs frais sur le local loué.

Agir localement et collectivement contre le réchauffement climatique !

Si la question du réchauffement climatique n'est pas nouvelle pour les experts, 2007 aura sans doute marqué un tournant dans la prise de conscience collective du problème.

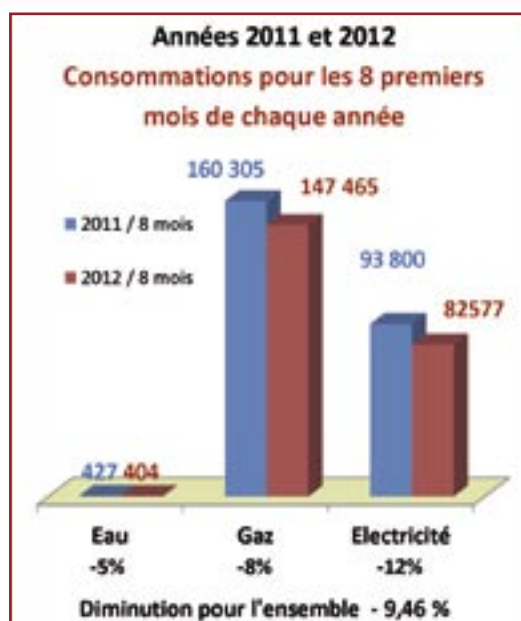
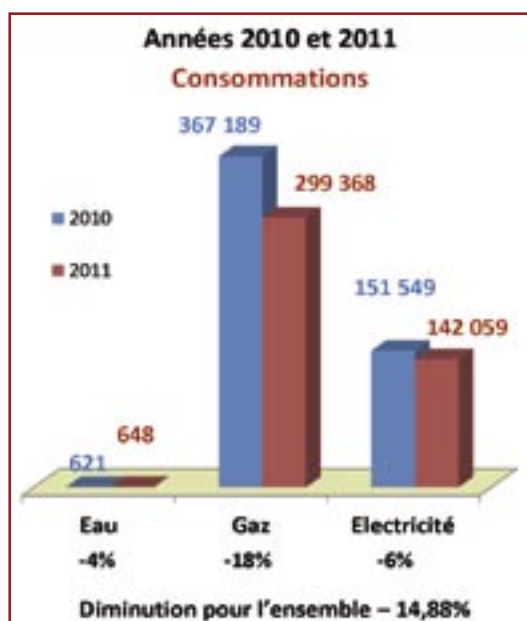


Les Contrats Locaux Initiatives Climat (CLIC) ont été créés en 2007 par l'ADEME et la Région Poitou-Charentes afin d'inciter les collectivités locales à s'engager dans la lutte contre les changements climatiques.

Ces contrats ont une valeur expérimentale et leur évaluation permettra de préciser les conditions d'extension et de développement du dispositif en région mais également de mettre en avant des opérations exemplaires.

Aujourd'hui, 70% des français se disent conscients des enjeux, même si un sur deux avoue ne pas savoir quels comportements adopter face à ce phénomène...

La commune de Touvre s'est donc engagée dans cette démarche. Il en ressort ainsi une baisse constante des consommations de notre commune. Cela se traduit par des économies qui sont néanmoins atténuées par les augmentations successives.



La baisse des consommations a permis une économie d'environ **5700 € en 2011 et 2320 € pour les 8 premiers mois de 2012.**

Ces économies ont très sensiblement réduit les augmentations liées à la hausse des tarifs. **La commune remercie M. Piot pour le temps consacré au traitement de ces données.**

Les Associations

Enfants des Sources

Après une année riche en actions et manifestations diverses, l'association des parents d'élèves ENFANTS DES SOURCES a réélu son bureau et défini son programme pour 2012/2013 lors de son Assemblée Générale qui s'est tenue le 28 septembre.

Les parents des ENFANTS DES SOURCES, bien décidés cette année encore à se mobiliser pour aider l'école et la garderie, et améliorer ainsi le quotidien de nos petits Tolvériens, ont commencé la saison par la bourse aux jouets qui a connu le 18 novembre dernier un franc succès, de très nombreux visiteurs et acheteurs sont venus dans la salle des fêtes admirer et profiter de cette sympathique exposition de très beaux jouets à bas prix !

Le 16 décembre, place à la boum des enfants ! Musique, bonbons et gâteaux à profusion, animée par notre DJ local, Laurent PETIT.

L'Association ENFANTS DES SOURCES remercie tous les Tolvériens pour leur participation et souhaite à tout le monde une très bonne année 2013.



Les dates à retenir :

9 mars : CARNAVAL DES ENFANTS, n'hésitez pas à vous joindre à notre joyeuse bande, avec ou sans costume !

5 mai : BRIC A BRAC «vide chambre d'enfants» dans la salle des sports.

Et toujours, les bennes à Papier :

23 - 24 février	25 - 26 mai
6 - 7 avril	13 - 14 juillet

Pour les parents d'élèves désireux de nous rejoindre, contacter Nadège au : 06 60 23 64 27 ou par mail : nadegedoyen@free.fr.

Premières Quenottes

A l'arrivée des beaux jours, enfants et nounous avons fait d'agréables balades ainsi que des pique niques. En octobre, nous avons eu l'opportunité et la joie de faire découvrir les vendanges aux enfants qui s'en sont donnés à coeur joie. Un grand merci à Benjamin et sa famille pour leur accueil. Après quelques mois d'attente nous avons pût investir le pôle petite enfance au Quai 55. C'est avec joie que nous avons découvert un lieu fonctionnel. Les bouts de chou et les assistantes maternelles l'ont de suite adopté. Nous nous retrouvons plusieurs fois par semaine, où les projets et activités fourmillent. Le 7 décembre a eu lieu notre goûter de Noël où parents, nounous et enfants ont partagé un moment très conviviale. M^{me} le Maire nous a fait le plaisir de nous rejoindre.



Premières Quenottes vous souhaite une Bonne année, bonne santé pour 2013.

Club Retour aux sources

Le Club Retour aux sources fait son Assemblée Générale le 2 février à 15 h à la maison des associations, tous les adhérents sont conviés même les nouveaux.

En février mars un concours de belote.

Peut-être en mai une nouvelle portes ouvertes pour la vente des produits de leurs activités.

Les Associations

Le Cercle des Pas Chassés

Pour la deuxième année consécutive, Touvre et sa Municipalité ont la gentillesse d'accueillir « Le Cercle des pas Chassés », une soirée par mois (en général, chaque dernier vendredi), dans la petite Salle des Fêtes, route de Bois Blanc.

C'est une occasion de plus pour nous, danseuses et danseurs de l'association Mornacaise, de profiter encore un peu de notre loisir favori, en mettant en pratique et en répétant ce que nous a enseigné notre professeur, lors des cours du lundi soir, à la Salle des Fêtes de Mornac.

Mais ce sont aussi des moments importants de convivialité, propices à renforcer la cohésion du groupe. Nous ne manquons pas l'occasion de fêter un anniversaire en musique et en chansons, et, à défaut d'anniversaire, chaque séance se terminera quand même autour d'une table, pour un petit casse-croûte, histoire de récupérer des efforts fournis sur la piste.



Alors, si le cœur vous en dit, passez nous rendre une petite visite, et, qui sait, peut-être qu'il vous viendra l'envie de rejoindre notre petite équipe.
En avant la musique !

Cyclo club



Nous avons organisé cette année la traditionnelle Randonnée des Sources à laquelle se sont rendus 276 cyclos en provenance de tout le département pour parcourir, en fonction de la forme du moment, l'un des 3 parcours proposés (35, 64 ou 75 km).

Ces circuits ont conduit les participants à travers Braconne et Montbronnais où quelques ascensions aux environs de l'Arbre étaient au programme.

Au mois de juin nous avons participé aux Tolvériades en improvisant un parcours d'adresse en VTT au Pré de La Cure pour petits et grands.

Les 8 et 9 septembre nous avons organisé notre sortie annuelle qui s'est déroulée dans Les Landes de Gascogne et Le Sauternais. Neuf de nos cyclos dont trois accompagnateurs, y ont participé.

Une nouvelle saison vient de commencer

Le club comptait pour la saison écoulée 18 adhérents réparti en 15 pratiquants et 3 dirigeants.

La saison 2011-2012 s'est achevée avec la randonnée organisée par le club de PUYMOYEN le 2 septembre dernier. Elle avait commencé par LE GOND-PONTOUVRE le 26 février. Cette année le calendrier comptait pas moins de 15 randonnées UFOLEP comptant pour le challenge départemental, le Cyclo Club Tolvérien était représenté à chacune d'elle.

Le classement du club pour la saison écoulée est le suivant :

- 11^{ème} au challenge départemental
- 4^{ème} au challenge de la participation
- 8^{ème} au classement général

Le samedi le parcours nous conduit sous un ciel bleu dans la forêt landaise aux lignes droites interminables. Pique nique au lac de Hostens avant de repartir vers un nouveau périple dans la forêt pour rejoindre le camping du Ciron à Villandraut, pour le repas du soir et la nuit. Frais et dispo, le lendemain matin départ sous le soleil pour une boucle dans les coteaux du Sauternais, chacun a pu apprécier ces paysages de monts et vallons plantés de vignobles entourant des châteaux prestigieux. Nous avons parcouru pendant ce week-end quelques 200 km.

La saison hivernale est là, nos sorties dominicales seront plus courtes avec un départ à 8h45 devant la Mairie de Touvre.

Nous terminons en remerciant les adhérents, notre sponsor et la municipalité pour l'aide apportée au bon déroulement de nos activités.

Le bureau



Natura 2000 c'est quoi ?

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens désignés pour la rareté ou la fragilité des habitats naturels et des espèces sauvages qui s'y trouvent.

La « Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac (et Soloire, Touvre, Boême, Echelle) » a le privilège de faire partie de ce réseau.



Cette vallée alluviale, vaste zone humide, accueille une grande diversité d'espèces, et notamment le Vison d'Europe, l'un des mammifères les plus menacés de disparition en Europe. Difficile d'observation, son milieu de vie s'étend le long des cours d'eau et des zones humides.

Des mammifères vivent et se déplacent en bords de rivière (Loutre, Vison d'Europe)...

Des chauves-souris vivent dans les arbres creux ou les cavités et partent chasser les insectes de la vallée à la nuit tombée...

Que puis-je faire pour préserver les richesses naturelles?

Vous êtes un propriétaire, une collectivité, un gestionnaire ?

Vous pouvez agir pour la biodiversité !

La Charte Natura 2000 vous offre la possibilité de monter votre engagement en faveur de la biodiversité.

Elle permet aux signataires de valoriser leurs bonnes pratiques et exonère d'une partie de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB).

Le Contrat Natura 2000 permet de financer à 100% des actions, des travaux à but environnemental sur vos parcelles en faveur des espèces et habitats menacés.

Les Mesures agro-environnementales (MAET) permettent de financer des actions sur vos parcelles agricoles, comme la reconversion de terres arables en prairies ou la fauche tardive. Les MAET sont mises en place par la Chambre d'Agriculture de Charente.



Au total, ce site Natura 2000 préserve les espaces indispensables à la survie de 20 espèces animales rares et menacées.

Des poissons migrateurs utilisent le fleuve pour remonter sur leur site de frai...

Des insectes (libellules, papillons) se reproduisent dans les prairies ou sur les végétaux des berges. Certains vivent dans les vieux arbres comme la Rosalie des Alpes...

<http://charenteangoulemecognac.n2000.fr>

“Week-ends patrimoine”

Les week-ends patrimoine programmés par Via patrimoine et les communes du Pays d'art et d'histoire de l'Angoumois ont pour objectifs d'ouvrir le regard des habitants sur leur patrimoine et leur cadre de vie pour faciliter leur ancrage dans leur lieu de vie, de créer des moments de partage inter-générationnels autour du patrimoine, de mettre en valeur les efforts des communes en matière de restauration, de conservation et de réhabilitation du patrimoine, et enfin d'élargir les connaissances sur le patrimoine des communes du Pays d'art et d'histoire de l'Angoumois.

Le temps d'un week-end, c'est notre commune qui sera mise en lumière les 5, 6 et 7 avril prochains par des animations de qualité : ouvertures de sites privés, visites présentées par des guides-conférenciers, conférences, expositions... autant de moments forts de découverte du patrimoine, de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage dans un esprit d'échanges et de convivialité.

Le week-end patrimoine sera aussi l'occasion de restituer au plus grand nombre l'opération Histoires parallèles, action de sensibilisation des habitants et des élus à leur cadre de vie en Pays d'art et d'histoire de l'Angoumois, en dévoilant notamment le film «Histoires parallèles à Touvre», production Via patrimoine/Les Explorateurs. Nous vous communiquerons très prochainement l'intégralité du programme.

Exposition

Emilie Sanchez, jeune Tolvérienne, a fait l'honneur d'exposer à la salle du conseil de la Mairie de très nombreuses toiles de différents formats, souvent de grandes dimensions qui présentaient l'expression corporelle très étudiée par la jeune artiste.

C'est en présence de Madame le maire Brigitte BAPTISTE, de l'Adjoint à la culture Laurent AVONDE, d'amis, de la famille et de nombreux Tolvériens, que s'est déroulé le vernissage qui a permis la découverte d'un talent bien prometteur. Encore merci à elle.

Cette exposition intitulée « L'Inquiétante étrangeté » vient ponctuer trois années aux beaux-arts de Bordeaux et l'obtention d'une licence d'arts plastiques.

« Plus qu'une exposition, c'est comme un parcours », explique-t-elle.

En effet, dans son cheminement, le spectateur devait rassembler ce qu'il perçoit et reconstituer l'histoire de cette jeune artiste qui suit actuellement un master à l'école européenne supérieure de l'image d'Angoulême (EESI).



